



Ottignies-Louvain-la-Neuve
Service urbanisme

010/43.62.70 – e-mail : urbanisme@olln.be

010/43.62.79

Responsable du service : Pierre Jückler

Gestionnaire du dossier : Elena Tolstova



Le 6 septembre 2021

ETUDE DES NOTAIRES JENTGES & COGNEAU
Chaussée de Bruxelles, 118

1300 WAVRE

Maître,

Concerne : Renseignements urbanistiques – Art. D.IV.97, Art. D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du CoDT.

V/Réf. : -2210493/SC- **N/Réf.** : RN 543/21

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 01 septembre 2021 relative à un bien sis à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, COUR DU LAVOIR; ESPACE DU COEUR DE VILLE, cadastré section **F n° 0068 00 M ; 63 F8**, nous avons l'honneur de vous adresser, ci-après les informations visées aux articles Art. D.IV.97, Art. D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du CoDT.

Situation au plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez (A.R. 28/03/1979) ⁽¹⁾	Zone d'habitat
Situation au schéma de développement communal (Conseil communal du 21 février 2017) ⁽¹⁾	Zone d'habitat à caractère urbain
Situation au guide communal d'urbanisme (A.M. du 5 juin 2018) ⁽¹⁾	Sous-Aire : 1_1bis , Aire du nouveau coeur de Ville d'Ottignies
Schéma d'orientation local / Schéma directeur ⁽¹⁾	Néant
Schéma général d'aménagement ⁽¹⁾	Néant
Guide régional d'urbanisme	Néant
Permis de lotir ⁽¹⁾	Néant
Permis d'urbanisme(s) postérieur(s) à 1977	PU/00/0236 octroyé, sous conditions, le 06/08/01 à la SA FONCIERE DU COEUR DE VILLE en vue de la construction d'un immeuble comprenant des commerces, des bureaux et des appartements PB/311/97 octroyé le 25/11/97 à la SA FONCIERE DU COEUR DE VILLE en vue de construire un ensemble de bâtiments composés de logements, bureaux, commerces et parking. PU/00/0249; PU/01/0057 : modifient permis initial (Modification des parkings et de la toiture de l'immeuble de bureaux ; Modification des façades).
Division d'un bien sans permis de lotir (Art. D.IV.102)	Néant
Certificat d'urbanisme	CU/2008/0007 Certificat d'urbanisme n°1, octroyé, sous conditions, le 04/2012/0008 à M. Debouche
Infraction ayant fait l'objet d'un PV ⁽²⁾	Néant
Insalubrité	Néant
Projet d'expropriation	Néant
Droit de préemption	Néant
Périmètre d'une opération de <i>revitalisation urbaine</i> ou de <i>renovation urbaine</i> (cf. D.V.13-D.IV.14 CoDT)	Périmètre de revitalisation dit "Cœur de Ville" approuvé par l' A.M. du 11/12/97.
Périmètre d'un <i>site d'activité économique désaffecté</i> (cf. D.V.1 CoDT)	Néant
Liste de sauvegarde	Néant
Site Natura 2000 ⁽¹⁾	Néant
Décret SOLS : données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 05/12/2008 (gestion des sols)	Néant
Site archéologique	Néant

Toute correspondance doit être adressée au Collège communal - Av. des Combattants 35, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Espace du Cœur de Ville 2, 1340 Ottignies

T : +32(0) 10 43 60 30

F : +32(0) 10 43 60 39

www.olln.be

Carte archéologique	Bien situé dans une zone reprise sur la carte archéologique
Sites et monuments classés ⁽¹⁾	Bien situé à proximité d'un Monument Classé (Eglise de Saint-Rémy).
Inventaire Patrimonial et Architectural (IPA) ⁽¹⁾	Néant
Zone de captage (inclus ou à proximité directe)	Non
Zone de protection de captage (inclus ou à proximité directe)	Prévention forfaitaire éloignée
Données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 05/12/2008 (gestion des sols)	Néant
Bien repris dans le plan relatif à l'habitat permanent	Néant
Statut voirie	Régionale-/ Communale /-privée/ parcelle enclavée
Accès à une voirie équipée en eau	Signalée comme équipée en eau. Pour savoir si le réseau est capable de servir un nouveau projet éventuel, prendre contact avec l'i.n.B.W. rue Emile François n°27 à 1474 Genappe.
Accès à une voirie équipée en gaz et électricité	Signalée comme équipée en gaz et électricité. Pour savoir si le réseau est capable de servir un nouveau projet éventuel, prendre contact avec ORES, avenue Jean Monnet n°2 à 1348 Louvain-la-Neuve.
Canalisation VIVAQUA	Néant
Station d'épuration individuelle	Néant
Cours d'eau	Néant
Zone inondable (Arrêté Ministériel du 13/07/2006) ⁽¹⁾	Valeur de l'aléa par ruissellement : Moyenne
Site à réaménager (SAR) ⁽¹⁾	Néant
Plan à l'étude ⁽¹⁾	Parcelle(s) située(s) à l'intérieur du périmètre : Schéma d'Aménagement du Centre d'Ottignies
Remarques	Nous vous rappelons que toute demande de création de logement(s) nécessite un permis d'urbanisme. Les renseignements communiqués sous couvert de la présente visent exclusivement ceux visés à l'article D.IV.97 du Code du Développement Territorial. La Ville ne peut être tenue responsable pour tout autre renseignement non visé dans l'article précité, non étudié dans le présent document, telle que les éventuelles voiries communales (anciennement chemins ou sentiers vicinaux), servitudes ou emprises diverses, etc., pouvant grever la/les parcelle(s) visée(s).

⁽¹⁾ Les pourcentages indiqués sont approximatifs.

⁽²⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de situation infractionnelle sur ce bien, et qu'il ne peut être assuré que les constructions qui se trouvent sur le terrain ont toutes fait l'objet d'un permis d'urbanisme.

Selon le **règlement communal** approuvé par le Conseil communal en sa séance du 26 juin 2018 et par la Tutelle wallonne en date du 22 août 2018, concernant la redevance pour renseignements administratifs, nous vous prions de verser la somme de **75.00 EUR. Pour ce faire, veuillez utiliser exclusivement la communication structurée reprise sur le virement ci-joint.**

Nous vous prions d'agréer, Maître, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur général,

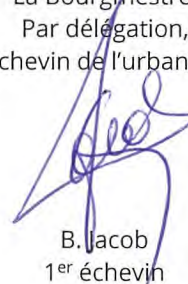


G. Lempereur

Par le Collège :



La Bourgmestre,
Par délégation,
L'échevin de l'urbanisme



B. Jacob
1^{er} échevin